

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** ARDEUR
 - **Code du produit:** 0180ARDEU00
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation:** Herbicide
 - **Composition:** Metsulfuron méthyle 20%
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur/distributeur:**
PHYTEUROP
53, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél : 01 47 59 77 00
Fax : 01 47 37 54 52
 - **Service chargé des renseignements:**
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@phyteurop.fr
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59
- CENTRE ANTI-POISONS :
- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
 - LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
 - MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

(suite de la page 1)

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger


GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Formulation :** Granulé dispersable (WG)

· Composants dangereux:

74223-64-6	metsulfuron méthyle N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	20%
68425-94-5	Sodiumalkylnaphtalenesulfonate, formaldéhyde polymer Xi R36/38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

(suite de la page 2)

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -10 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
Filtre provisoire:
Filtre P2
- **Protection des mains:**



Gants en caoutchouc synthétique

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Solide
Couleur:	Brun
Odeur:	Légère
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:** 4,2
- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair:** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** La substance n'est pas inflammable.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

(suite de la page 4)

· Température d'inflammation:
Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:
Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité: Non déterminée.

· Masse volumique à 20 °C: 570 kg/m³
· Densité de vapeur: Non applicable.

· Vitesse d'évaporation Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Dispersable

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:
Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité
· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë:
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
74223-64-6 metsulfuron méthyle

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

Irritant

(suite de la page 5)

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Oral	EC50/48h	>625 mg/l (daphnia)
	EC50/72h	>1,6 mg/l (selenastrum capricornutum)
	LC50/96h	>625 mg/l (truite arc-en-ciel)

74223-64-6 metsulfuron méthyle

Oral	EC50/48h	>120 mg/l (daphnia)
	EC50/72h	0,165 mg/l (selenastrum capricornutum)
		0,157 mg/l (algues)
	LC50/96h	>150 mg/l (truite arc-en-ciel)

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· 12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3077

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· **ADR**

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (metsulfuron méthyle)

· **IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (metsulfuron-methyl), MARINE POLLUTANT

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

(suite de la page 6)

· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (metsulfuron-méthyl)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	<i>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : metsulfuron méthyle</i>
· Marine Pollutant:	<i>Oui</i>
· Marquage spécial (ADR):	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· Marquage spécial (IATA):	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Attention: Matières et objets dangereux divers.</i>
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (metsulfuron méthyle), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Rubrique ICPE n° 1172 :** Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2014

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2014

Nom du produit: ARDEUR

(suite de la page 7)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr

· **Information**

Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

<i>Produits classés</i>	<i>délai de ré-entrée</i>
<i>Cultures à l'extérieur de locaux</i>	<i>Min. 6h</i>
<i>Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux</i>	<i>Min. 8h</i>
<i>Produits classés R36, R41, R38, R34, R35</i>	<i>Min. 24h</i>
<i>Produits classés R42, R43</i>	<i>Min. 48h</i>

· **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

· **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR